

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 20597

Numéro SIREN : 522 385 749

Nom ou dénomination : 9TROISQUARTS

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 15973

BRUNO OVART

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A LA TRANSFORMATION
DE LA SARL 9TROISQUARTS
AGE DU 01/12/2020**

SARL 9troisquarts
6, avenue de la Créativité
59650 Villeneuve d'Ascq

Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 01 décembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à HEM
Le 21 décembre 2020,

Bruno OVART
Commissaire aux Comptes

